Communiqué de presse

Hausse du prix du pain et mutisme du gouvernement : libéralisation annoncée des prix ?

Depuis bientôt deux semaines, le prix de cession aux consommateurs de la baguette de pain initialement de 110 FCFA est passé à 150 FCFA. Cette hausse unilatérale du prix du pain par les boulangers et pâtissiers est intervenue dans une période caractérisée par le renchérissement du prix des produits de première nécessité sur le marché.

Le prix du pain, initialement homologué par le gouvernement, a connu une hausse unilatérale de 36% sans aucune réaction des autorités compétentes en l'occurrence celles du ministère de l'industrie et du commerce dont l'intervention avait permis à maintes reprises, de par le passé, de contenir les tentatives d'augmentation du prix du pain par les boulangers.

Ce mutisme du gouvernement devra t-il être interprété comme une acceptation tacite du prix du pain fixé par les boulangers et pâtissiers et par ricochet la libéralisation amorcée du prix du pain au Bénin ?

Cette situation d'incertitude vient jeter un trouble dans les esprits des consommateurs déjà en proie à la cherté des prix des produits de première nécessité et qui attendent désormais chaque matin de voir le prix du pain augmenté.

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB), qui œuvre pour une consommation durable, appelle le Ministre en charge de l'industrie et du commerce à se prononcer sur la question et à prendre ses responsabilités pour mettre un terme à l'anarchie notée dans le sous-secteur de la boulangerie pâtisserie et qui entame l'autorité de l'Etat dont la restauration préoccupe à juste titre le Chef de l'Etat.

La LDCB voudrait à présent inviter le gouvernement à trouver un modus vivendi avec les boulangers dont les raisons en faveur de l'augmentation touchent au renchérissement des prix des matières premières sur le marché mondial pendant que les prix du pain sont restés bloqués pendant des années.

La Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB) profite de l'occasion pour demander aux services compétents du ministère de l'industrie et du commerce à procéder à un contrôle de la qualité et du grammage de pain servi aux consommateurs nonobstant l'augmentation des prix.

Fait à Cotonou le 07 novembre 2007

Le Président

& P.O son Assistant aux programmes,